

**DÉLIBÉRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LOCMIQUELIC**

Envoyé en préfecture le 04/06/2024  
Reçu en préfecture le 05/06/2024  
Publié le 24 juin 2024  
ID : 056-265600536-20240603-D2024\_021-DE

Le trois juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 30 mai 2024

**Etaient présents** : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO, Marie-Noëlle LE HONSEC

**Absents excusés** : Anne GERMAIN, Erwan MARTEIL

**Absents** : François NICOLLE, Joël AUDRAN

**Secrétaire de séance** : Annie BLAIZOT

**D2024-021 - AIDE EXCEPTIONNELLE : PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE D'UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ**

**Exposé** :

L'association Accueil sans frontières, a sollicité une aide auprès du CCAS de la Commune pour une prise en charge financière de la dernière facture d'électricité.

Le bilan de la trésorerie 2023 présente un excédent de 1 292.81€

Le montant de la dette s'élève à 2 343.43€. Un délai de paiement en 7 fois et une mensualisation de 100€ pour les consommations à venir ont été mis en place.

**Proposition** :

Dans le cadre des aides exceptionnelles, il est demandé au Conseil d'administration, la prise en charge financière de la dette d'électricité à hauteur de 315 euros.

**Décision** :

Le Conseil d'Administration,

1°) approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité des 7 votants

2°) précise que cette aide sera versée directement à l'association Accueil sans frontières

3°) dit que la dépense sera imputée à l'article budgétaire 65134 du budget du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 3 juin 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT

Le secrétaire

